



L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 7 avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 28 mars 2025, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOURDIN, le maire.

Monsieur Laurent FERTE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Alain BOURDIN – Laurent FERTE - Pierrette GILLIER – Stanislas HUART - Paul HERVÉ - Jean-Paul GUIDOIN – Charlotte GIRARD - Romain CANTIN - Olivier REMBERT - Guillaume DE LA TULLAYE

Etaient absents excusés : Sylvaine HERVÉ (Pouvoir à Paul HERVÉ) - Valérie DELAIRE (Pouvoir à Laurent FERTE) - Sandrine FAUVEAU (Pouvoir à Pierrette GILLIER) - Bruno DE COLIGNY

Etaient absents : Arnaud LENUD

1. Demandes de subvention auprès de la DRAC, du Département et de la Région – Etudes complémentaires – Eglise Saint Germain
2. Demande de subvention au titre du Fonds chaleur de l'ADEME
3. Contrat de Location-Gérance – Boulangerie
4. Décision modificative budgétaire n°1
5. Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2nd Classe et création d'un poste de Rédacteur Secrétaire Générale de Mairie
6. Révision des tarifs cantine/garderie pour l'année scolaire 2025/2026
7. Participation aux frais de transport scolaire pour l'année scolaire 2025/2026
8. Désignation d'un adjoint signataire pour un dossier d'urbanisme
9. Questions diverses

Le conseil municipal approuve le PV du conseil municipal du 3 mars dernier, à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC, DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION – ETUDES COMPLÉMENTAIRES – ÉGLISE SAINT GERMAIN : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet tel que présenté par Monsieur le Maire ; sollicite une subvention d'un montant de 7 440, 00 € auprès du Département au titre du Soutien à l'investissement des communes ; sollicite une subvention d'un montant de 12 400, 00 € auprès de la DRAC ; sollicite une subvention d'un montant de 2 480, 00 € auprès de la région au titre de la Restauration des Monuments Historiques ; autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS CHALEUR DE L'ADEME : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet tel que présenté par Monsieur le Maire ; sollicite une subvention d'un montant de 35 280, 00 €, dans le cadre du Fonds Chaleur pour les travaux de géothermie de rénovation énergétique de l'école Pomme de Reinette ; autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

CONTRAT DE LOCATION-GÉRANCE – BOULANGERIE : Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location-gérance fonds de commerce / habitat commercial avec Monsieur Alexi CAILLET ; dit que les locaux donnés à bail sont situés 20 rue des Moulins à Mouliherne ; précise que le montant du loyer mensuel est fixé à 800 € HT pour la location gérance et la gratuité pour le logement pour une durée de trois ans ; décide de la gratuité du loyer pour trois mois ; décide de déduire les factures EDF réglées par la commune

de la gratuité des loyers.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 : Vu la délibération 2024/22 datant du 3 mars 2025 portant sur le vote du budget de la commune pour l'année 2025 ; vu l'anomalie constatée suite à l'enregistrement du budget concernant l'imputation des frais d'études ; vu la demande de dégrèvement d'un moulihernais concernant une ancienne facture d'eau ; Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser cette décision modificative :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
011 62268 – annuler les crédits au BP 2025 023 vir section invest 773 annul mandats sur ex ant / erreur compte	35 000,00	45 846,97		10 846,97
011 60632 - Fournitures de petit équipement 011 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	520,00	520,00		
Total section fonctionnement	35 520,00	46 366,97	0,00	10 846,97
021 virmt de sect fonc 203 frais d'études rénov école 203 frais d'études régul 2024 – mandats à réémettre 041 -frais d'études suivis de réalisation crédit 203 – débit 21312		35 000,00 10 846,97 45 846,97		45 846,97 45 846,97
Total section investissement	0,00	91 693,94	0,00	91 693,94

SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ND CLASSE ET CRÉATION D'UN EMPLOI DE RÉDACTEUR SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE :
Suite au Décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires générale de mairie et au vu de l'ancienneté de l'agent, ce dernier a été inscrit sur une liste d'aptitude prévue au 2° de l'article L. 523-1 du code général de la fonction publique. Ainsi, l'agent peut désormais prétendre à un avancement de grade. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la suppression, à compter du 1er juillet 2025 d'un emploi permanent à temps complet (35h) d'Adjoint Administratif Principal de 2nd classe Échelle C2 (grade d'origine) ; la création, à compter de 1er mai 2025, d'un emploi permanent à temps complet (35h) de Rédacteur Échelle B1 (grade d'avancement) ; précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

RÉVISION DES TARIFS CANTINE/GARDERIE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026 :
Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante de conserver les tarifs actuels ; pour la cantine pour l'année scolaire 2025/2026 à partir du 01/09/2025 : Quotient familial jusqu'à 899 euros : 1 euro / repas enfant ; Quotient familial de 900 à 1199 euros : 2, 15 euros / repas enfant ; Quotient familial supérieur à 1199 euros : 3, 10 euros / repas enfant et pour la garderie Forfait régulier de 30 euros, illimité ; Forfait partiel de 15 euros pour les gardes alternées ; Occasionnel 0,80 euros le ¼ d'heure

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026 : Monsieur le Maire informe que les familles ayant recours au transport scolaire de l'école Pomme de Reinette ont été destinataires d'un courrier d'Ogalo pour leur exposer la situation. En effet, Pour l'année scolaire 2024-2025, 10 élèves y sont inscrits, mais seulement 5 l'utilisent en moyenne chaque jour. Or, la suppression d'un circuit scolaire est envisagée lorsque le nombre d'enfants transportés est inférieur à 8. Au regard des éléments la suppression du circuit est à l'étude pour la prochaine année scolaire. Un nouveau bilan sera effectué courant juin avant de prendre une décision. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la participation financière de la commune aux frais de transports scolaires pour l'année 2024-2025 et de fixer la participation à hauteur de 100% du coût/enfant.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – URBANISME : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Laurent Ferte pour prendre la décision concernant la demande d'autorisation d'urbanisme de l'exploitation agricole Bourdin Père et Fils (DP n°049 221 25 00008).

QUESTIONS DIVERSES :

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) : 35 Route de l'Oisellerie, la commune ne préempte pas.

TRAVAUX CANTINE / ECOLE : Les travaux d'isolation extérieures avancent bien à la cantine. Pendant les vacances de Pâques, l'entreprise Delalande-Réthoré interviendra pour la ventilation, le chauffage et l'électricité.

Pour l'école, la demande d'autorisation d'urbanisme sera déposée très prochainement.

REPAS DES AÎNÉES : le repas aura lieu le jeudi 8 mai. Les courriers d'invitation ont été envoyés au moulihernais de plus de 70 ans. Les retours sont nombreux. Le traiteur « L'œil de Bœuf » d'Auvergne a été retenu.

MAISON PAUPARD : Il est rappelé qu'un agent immobilier en a la vente exclusive pour 3 mois, puis par la suite si le bien n'est pas vendu, la commune fera appel à un second agent immobilier.

MAISON 3 PLACE EMILE DELETANG : la maison étant en vente, la commune souhaite acquérir une partie du terrain joignant le parking Place de la Riverolle. Cela pourrait permettre un agrandissement de ce dernier et éventuellement un agrandissement de la salle des loisirs.

VIDEOPROTECTION : suite à des repérages sur le terrain, l'entreprise a dû modifier légèrement le projet de base car il manquait de hauteur à certains endroits.

COMMISSION FLEURISSEMENT/ESPACES VERTS : un projet est en réflexion concernant le sentier longeant la Riverolle. En effet, certaines zones étant humides, il est projeté d'installer des pontons en bois à certains endroits, pour une longueur totale de 50 mètres. Cette solution permettrait d'emprunter le sentier toute l'année. Un pont devrait également voir le jour entre la zone pêcheurs et la zone de jeux. L'éclairage de la base de loisirs est en réflexion. Un devis pour une tyrolienne de 25 mètres est présenté pour un montant de 5 400 euros HT. Une installation serait souhaitable avant l'été. Des copeaux seront remis au niveau des jeux pour enfants et la tonte du plan d'eau devrait reprendre cette semaine.

Concernant le fleurissement du bourg, il s'avère que les jardinières suspendues sont très abîmées, un devis pour rénovation est présenté et validé afin que les plantations puissent se faire début mai.

LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL EST PRÉVUE LE LUNDI 5 MAI 2025 A 18H30.

La séance est levée à 20h45.